

QUI A LU LES TEXTES OFFICIELS ?

Nous l'avons dit, nous le redisons et nous le redirons, les textes officiels sont aujourd'hui composés de 4 parties qui nécessitent d'être lus : le socle, le volet 1, le volet 2 et le volet 3 des programmes. En EPS, il y a, quoi qu'en disent certains représentants de l'institution, une rupture entre le volet 3 et le reste.

Mais où est passé le volet 2 ?

Le volet 2 représente, pour chaque champ disciplinaire, sa « contribution essentielle et spécifique à l'acquisition de chacun des 5 domaines du socle » (texte officiel). A l'heure où on nous presse à réécrire les projets pour, soi-disant, tout mettre en cohérence avec le socle, faut-il rappeler que cette cohérence avait justement été pensée par le Conseil Supérieur des Programmes avec l'articulation d'un socle qui donne les finalités et les contours de la culture commune – du volet 1 (spécificité de chaque cycle) – du volet 2 (articulation socle-disciplines) et du volet 3 (contenus spécifiques). Pourquoi en rajouter ?

Regardons de près ce qui est écrit dans le volet 2 et qui met en évidence ce que chaque discipline doit travailler pour viser le socle. Il s'agit de :

« Construire dans et par l'action des systèmes de communication : se doter de langages communs pour pouvoir mettre en œuvre des techniques efficaces, prendre des décisions, comprendre l'activité des autres dans le contexte de prestations sportives ou artistiques, individuelles ou collectives » (domaine 1)

« S'inscrire dans un projet de transformation motrice ou corporelle, travailler avec d'autres élèves.

Apprendre l'intérêt de l'entraînement, des répétitions, de la réduction ou de l'augmentation de la complexité des tâches, de la concentration, de la compréhension de ses erreurs » (domaine 2)

« Comprendre la fonction des règles des pratiques physiques sportives et artistiques permettant de construire des rapports aux autres positifs, en particulier avec les camarades de l'autre sexe.

Identifier la règle comme source d'inventions techniques, de liberté, de sécurité.

Construire des codes pour évaluer. » (domaine 3)

« Comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques) et l'effort (principes physiologiques). Identifier l'impact de ses émotions et de l'effort sur la pensée et

l'habileté gestuelle. Construire par la pratique physique des principes de santé » (domaine 4)

« S'inscrire et se perfectionner dans des jeux, des défis, des épreuves, des rencontres caractéristiques des pratiques physiques sportives et artistiques. Apprendre la combinaison originale des ressources que nécessite chaque activité

étudiée et les mobiliser pour devenir de plus en plus autonome.» (domaine 5)

Voilà exactement ce que disent les textes officiels et donc ce qui, officiellement, constitue le « soclage » de l'EPS. Ne faisons pas de travail inutile ou redondant, développer tout un verbiage pour rendre encore plus compliqué ce qui n'est déjà pas simple, n'aidera pas discipline. ■

PROGRAMMES ALTERNATIFS : bientôt la version 2

Vers une écriture concertée des programmes... c'est ainsi que nous avons baptisé notre démarche, allusion non déguisée à la démarche institutionnelle du début des années 90. La première version date de février 2016. Nous allons publier la seconde... (www.snefsu.net). Dans chaque bulletin, nous donnerons un exemple du travail en cours.

En annonçant le deuil des compétences attendues (voir article précédent), l'Inspection annonce de fait la mort des programmes. Nous ne nous y résoudrons pas car, au delà des critiques de ceux de 2008, les programmes constituent en principe un cadre national et donc une culture commune à viser pour tous et toutes. Notre démarche « programmes alternatifs » a un double objectif : redonner une base de travail crédible pour des programmes à venir et permettre aux enseignants de collèges de s'en servir dans le cadre de la réécriture de leur projet, car ils sont en phase avec les pratiques réelles. Un usage immédiat est donc possible.

Les programmes, classiquement, sont composés de trois parties : la présentation de la discipline (définition, finalité et objectifs), puis « ce qu'il y a à apprendre » (les savoirs et compétences dans les APSA), et la programmation. Après notre première publication et après de nombreux échanges avec la profession lors de stages ou réunions pendant lesquels l'objectif explicite était d'améliorer le texte initial, nous avons procédé à une réécriture plus ou moins complète selon les parties.

L'EPS, sa conception

Le premier texte (qui s'appelait « préambule ») a eu un écho très favorable. Nombreux sont ceux qui ont dit « se reconnaître » dans ce qui était écrit. Malgré tout, nous avons repris quelques remarques avec le souci de simplifier et d'alléger cette partie du texte, pour aller à l'essentiel. Le nouveau document a donc été reformulé pour être plus précis. La nouveauté de ce texte, par rapport aux précédents programmes, reste la distinction des 2 champs de pratiques que sont les pratiques sportives et les pratiques artistiques, ainsi formulée :

« Les pratiques corporelles sont extrêmement variées. Pour les cycles 2, 3 et 4, l'EPS retient principalement les deux grands champs de pratiques sociales de référence que sont les activités sportives et artistiques :

- Les activités sportives confrontent les élèves à des situations d'épreuve, de performance et/ou de compétition, fondées sur des règles, des normes, des codes, qui posent autant de problèmes à résoudre et de solutions techniques à trouver.

- Les activités physiques artistiques confrontent les élèves à un processus de création. Par leurs démarches et leurs contenus, elles conduisent les élèves à une approche sensible et poétique du monde. »

Il est étonnant de n'avoir reçu aucun message de félicitations de la part de cadres institutionnels, ou de promoteurs de la danse ou des arts du cirque, pour être les premiers à « oser » faire cette distinction dans le cadre de programmes ! ■